

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE DOMPIERRE SUR YON

VT 2025-0106

ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION DES VEHICULES VILLAGE DE LA DOUE

LE MAIRE DE DOMPIERRE SUR YON,

Vu l'article 25 (5^{ème} alinéa) de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (article 1 – 8^{ème} partie – « Signalisation temporaire ») approuvée par l'arrêté interministériel du 11 février 2008,

Considérant qu'en raison des travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable au village de la Doue et pour permettre le passage du transport scolaire et des convois agricoles, il y a lieu de sécuriser les lieux et de fermer la route à tous véhicules, le stationnement sera interdit.

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du **22 mai 2025 au 06 juillet 2025, pour une période de 30 jours**, la circulation de tous véhicules sera totalement interdite sur la route communale située route communale des Rochettes. Une déviation sera mise en place à partir de la Vergne, rue de la Martinière, rue Justinien Gillaizeau, la Garlière, la Doue.

Le chemin rural numéro 9 sera en partie interdit à la circulation.

Article 2 : Conformément à l'article R 411-26 du code de la route, le fait, pour tout piéton et conducteur, de ne pas respecter les indications résultant de la signalisation routière est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

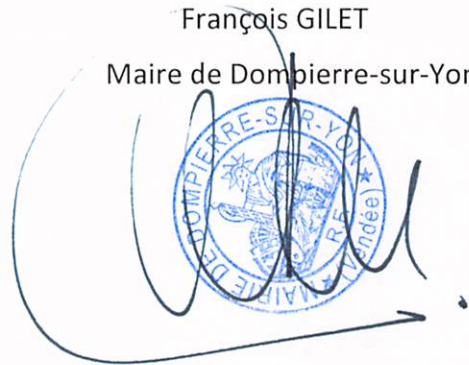
Article 3 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise VEOLIA EAU pour informer les usagers de l'interdiction de circulation.

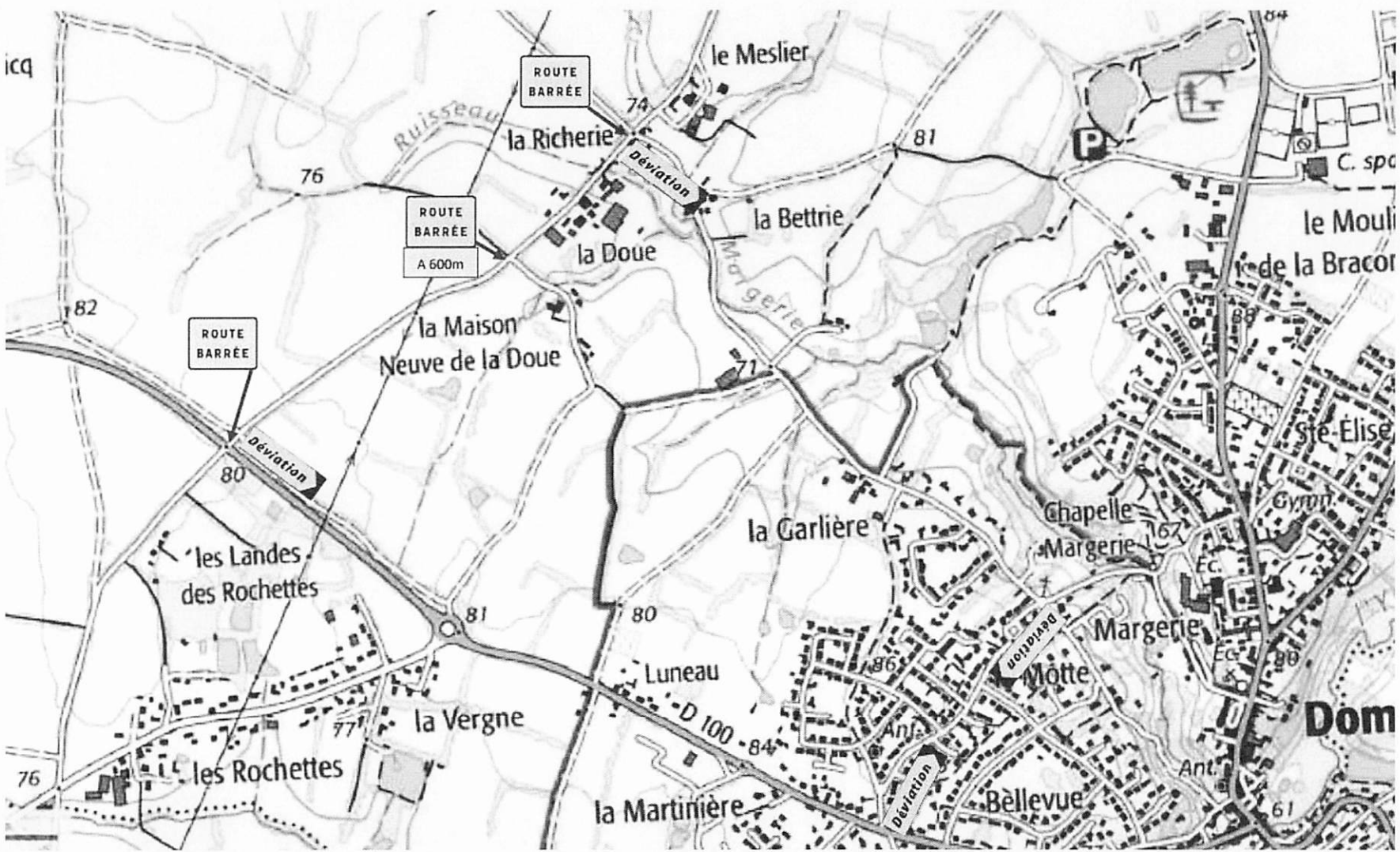
Article 4 : Le Maire de DOMPIERRE-SUR-YON, le commandant de brigade de Gendarmerie, le directeur départemental du service d'incendie et de secours de Vendée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dompierre-sur-Yon, le 13/05/2025

François GILET

Maire de Dompierre-sur-Yon





2025 - 0106



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803065635

N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : OUVRARD Prénom : Davy
 Dénomination : VEOLIA EAU Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011
Chez Sogelink
 Code postal 69134 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
 Téléphone 0251448799 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : vef-65a-85-larochesuryon-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Route de la Doué
 Code postal 85170 Localité : DOMPIERRE SUR YON

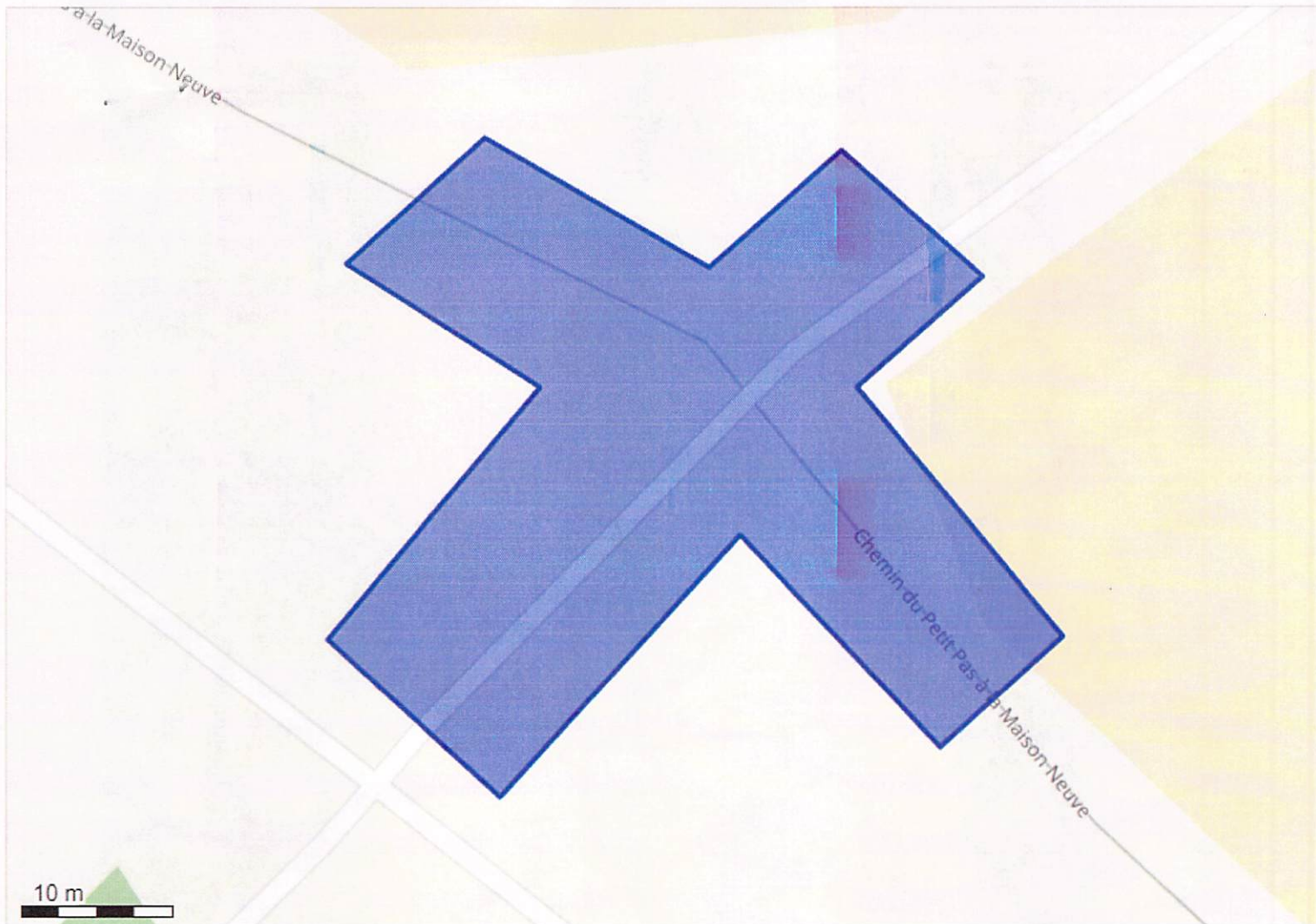
Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : 2025/0057
 Description des travaux : Renouvellement de la canalisation eau potable.
La circulation est interdite entre la RD 100 et le village de la Doué. Le chemin rural n°9 est en partie aussi interdit à la circulation. Déviation par la Garliere.
 N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
 Date prévue de début des travaux : 22/05/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 45

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 45 Date de début de réglementation 22/05/2025
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole



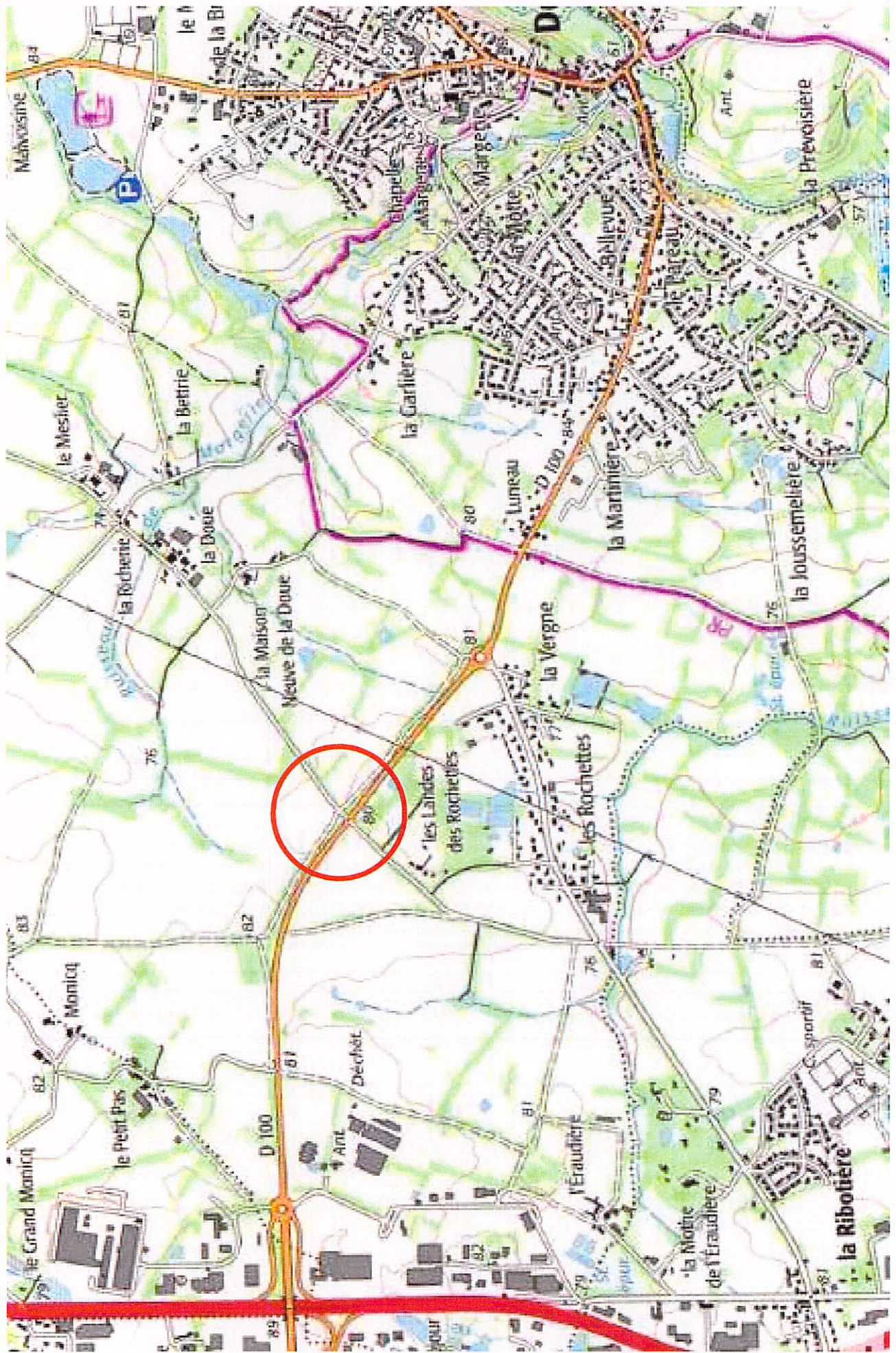
Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

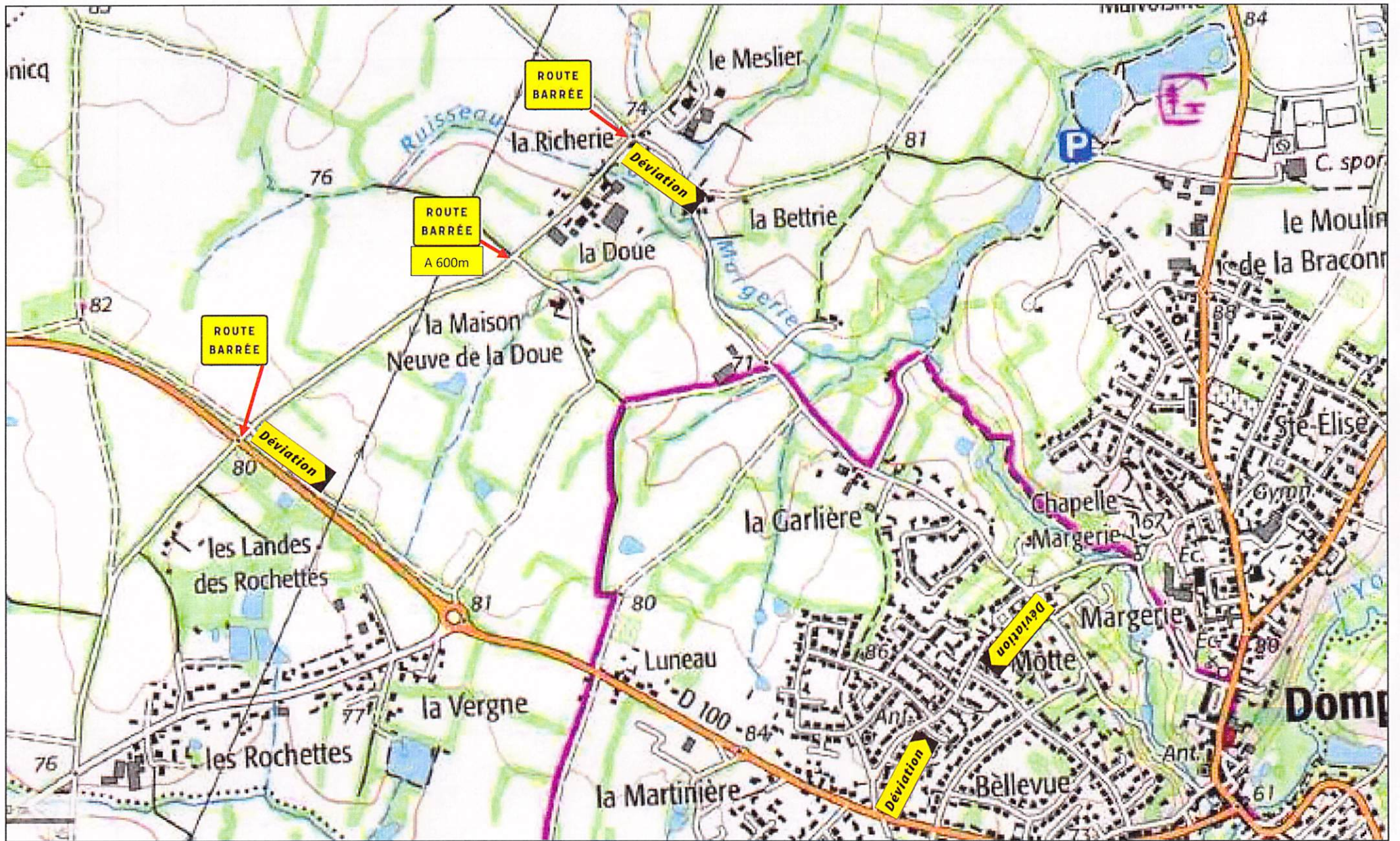
Emprise au format GML :

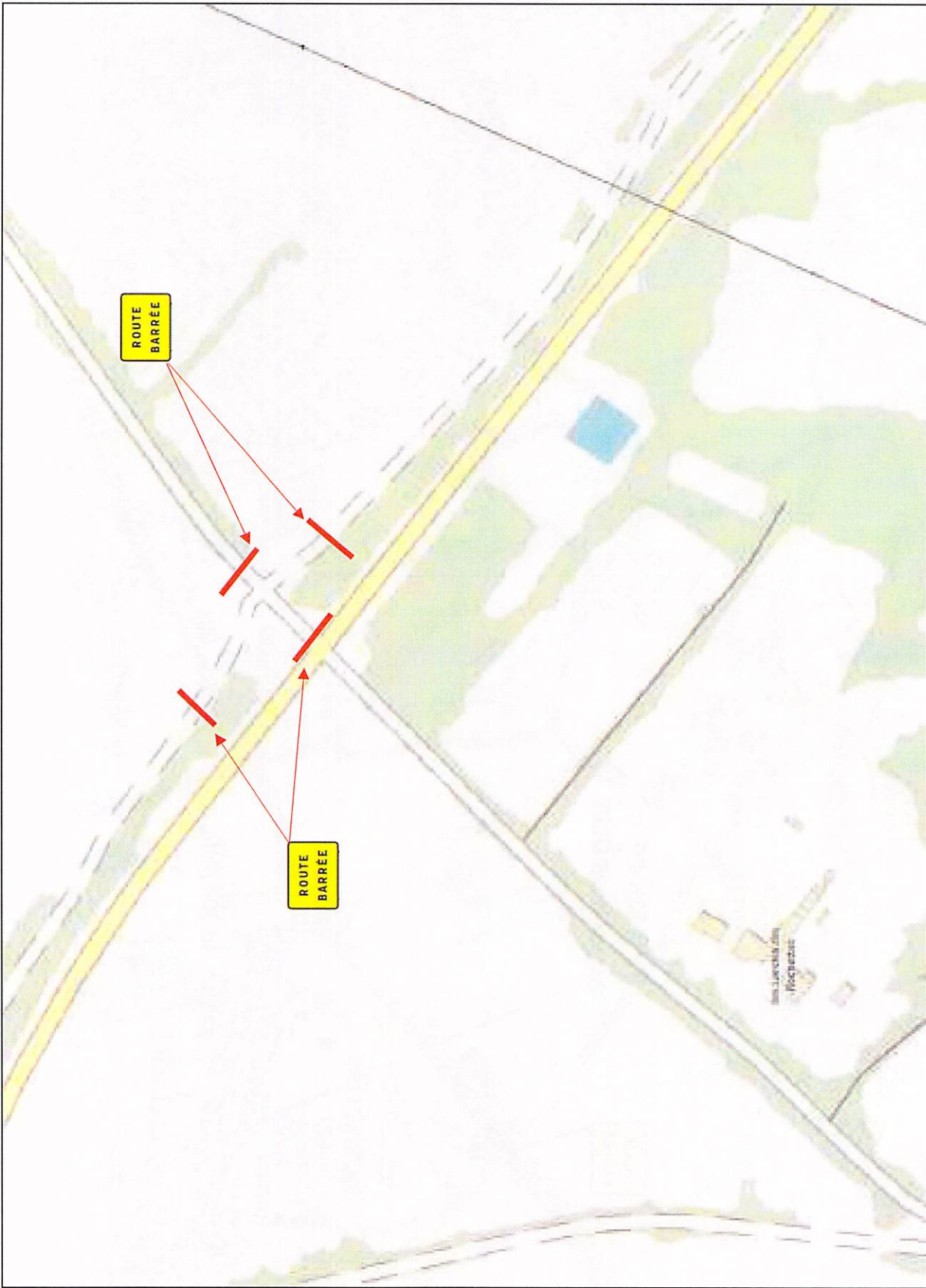
```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.41244427,46.74325076 -1.41229407,46.74315702 -1.41208486,46.74331326
-1.41191052,46.74318643 -1.41180323,46.7432526 -1.41198293,46.74340148 -1.41187296,46.74346765 -1.41199635,46.74354301
-1.41211168,46.74347317 -1.41230748,46.74355036 -1.41242818,46.743475 -1.4122592,46.74340148 -1.41244427,46.74325076</gml:
coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(46.743251 -1.412444); (46.743157 -1.412294); (46.743313 -1.412085); (46.743186 -1.411911); (46.743253 -1.411803); (46.743401 -1.411983);
(46.743468 -1.411873); (46.743543 -1.411996); (46.743473 -1.412112); (46.743550 -1.412307); (46.743475 -1.412428); (46.743401 -1.412259);
(46.743251 -1.412444);
```







Le 13/05/2025

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- AEPVDM-240053-DCE-Pt 4 - 2025 01 29.pdf : <https://dl.sogelink.fr/?73Nq4bCj>
- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?DVQr3Hxz>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink